

# MEMENTO

## Horaire d'ouverture du secrétariat

Bureau ouvert au public du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et le lundi de 14 h à 18 h.

Tél secrétariat : 04 50 94 79 72 [affairescolaire@messery.fr](mailto:affairescolaire@messery.fr)

Restaurant scolaire et garderie : 04 50 94 77 32 [services-periscolaires@orange.fr](mailto:services-periscolaires@orange.fr)

**N'oubliez pas de signaler toutes les absences soit par mail soit par courrier.**

## Dépôt des Plannings

**Si vous êtes parents prioritaires :**

Vous pouvez établir un planning **de fréquentation annuelle**, ou déposer un planning de fréquentation mensuelle **AVANT le 15 du mois précédent**.

**Si vous êtes parents non prioritaires :**

Vous pouvez déposer un planning de fréquentation mensuelle entre le 15 et le 20 du mois précédent.

**Places vacantes :**

Possibilité d'inscrire son enfant en cours de mois et **au plus tard le jeudi précédent** la semaine d'inscription (en fonction des places disponibles).

**Plannings disponibles en Mairie ou à l'accueil du périscolaire**

## **Tarif 2020-2021**

**1 repas Cantine : 5€**

**1 heure de garderie : 3€**

**Vous pouvez procéder au règlement de vos factures soit :**

Par prélèvement automatique, ou par chèque à l'ordre du Trésor Public, ou en numéraire (300€ maximum) au secrétariat de la Mairie (à la mairie de Messery) au plus tard le 25 du mois.

---

## Pour une meilleure lisibilité des plannings...

- Etablir un **planning par enfant** ;
- Noter le **nom et prénom** de l'enfant ;
- Noter le **niveau** de l'enfant et le nom de son professeur ;
- **Une croix = un repas** sur les plannings de restaurant ;
- Pour les parents séparés **indiquer obligatoirement** l'auteur du planning (père ou mère).

MERCI DE VOTRE COLLABORATION